SSGA SPDR ETFs Europe II Plc
19 février 2026

State Street SPDR MSCI World Value UCITS ETF

Supplément N° 50

(Un compartiment de SSGA SPDR ETFs Europe II plc (la « Société »), société d'investissement de type ouvert constituée en fonds parapluie avec responsabilité séparée entre les compartiments, agréée par la Banque centrale d'Irlande en vertu de la Réglementation OPCVM).

Le présent Supplément (le « Supplément ») fait partie du Prospectus en relation avec la Société, daté du 19 février 2026 et amendé le cas échéant (le « Prospectus »). Ce Supplément doit être lu conjointement au Prospectus et au Document d'informations clés relatif aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance (« DIC relatif aux PRIIP ») ou au Document d'informations clés pour l'investisseur (« DICI »). Il contient les informations relatives au State Street SPDR MSCI World Value UCITS ETF (le « Compartiment »), représenté par la série d'actions State Street SPDR MSCI World Value UCITS ETF émises par la société (les « Actions »).

Toutes les Actions de ce Compartiment ont été désignées comme Actions ETF. À moins qu'ils ne soient définis différemment aux présentes ou que le contexte ne l'exige autrement, tous les termes utilisés dans le présent Supplément seront réputés avoir la même signification que dans le Prospectus.

Les éventuels investisseurs sont invités à étudier attentivement et intégralement le Supplément, le Prospectus et le DIC relatif aux PRIIP ou le DICI. Pour toute question, nous vous recommandons de consulter votre courtier ou votre conseiller financier. Les investisseurs potentiels sont invités à prendre connaissance des facteurs de risque décrits dans le Prospectus et dans le présent Supplément avant d'investir dans ce Compartiment. La Société et les Administrateurs listés à la section du Prospectus intitulée « Direction de la Société » assument la responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément.

Caractéristiques du Compartiment

Devise de référence	USD
Gestionnaire d'investissement	State Street Global Advisors Europe Limited.
Gestionnaire(s) d'investissement par délégation	State Street Global Advisors Limited.
Politique en matière de dividendes	Pour les catégories d'actions de distribution, distribution semestrielle du revenu (aux environs des mois de mai et novembre), sauf lorsque la Société de gestion décide, à son entière discrétion, de ne pas verser de dividende à une date de distribution donnée. Pour les catégories d'actions de capitalisation, l'ensemble des revenus et plus-values sera cumulé dans la Valeur liquidative par Action. Statut de distribution ou de capitalisation indiqué à la page suivante parmi les renseignements sur la catégorie d'actions.
Classification du Compartiment selon le Règlement SFDR	Classification du Compartiment selon le Règlement SFDR – Suivant l'Article 6 du SFDR, l'intégration du Risque de durabilité n'est pas pertinente pour ce Compartiment.

Informations relatives aux négociations

Échéance de négociation	Souscriptions et rachats en numéraire : 16 h (heure irlandaise), chaque Jour de négociation. Souscriptions et rachats en espèces effectués le dernier Jour de négociation précédant le 25 décembre et le 1er janvier de chaque année : 11 h (heure irlandaise). La Société de gestion pourra déterminer des dates antérieures ou ultérieures à sa discrétion, à condition d'avoir notifié les Participants agréés au préalable. Les Actionnaires ne sont pas autorisés à effectuer des transactions en nature.
Date limite de règlement	Pour les souscriptions, 15 h (heure irlandaise), le deuxième Jour ouvrable consécutif au Jour de négociation Pour les rachats, 15 h (heure irlandaise), le troisième Jour ouvrable consécutif au Jour de négociation, ou toute autre date antérieure ou ultérieure déterminée ou convenue le cas échéant par la Société de gestion. La Société de gestion/la Société notifiera les Actionnaires si, (i) une Date de règlement anticipée s'applique au regard des souscriptions, ou (ii) une Date de règlement différée s'applique au regard des rachats. Les règlements peuvent être impactés par le calendrier de règlement des marchés sous-jacents.
VL de négociation	La Valeur liquidative par Action est calculée au Point de valorisation le Jour ouvrable suivant le jour de négociation concerné.
Montant minimum de Souscription et de Rachat	Les Participants agréés sont invités à se référer aux Directives opérationnelles pour les Participants agréés, pour tous détails sur les montants minimums actuels de souscription et de rachat du Compartiment.

Informations sur l'Indice

Indice (Ticker)	MSCI World Value Exposure Select Index (NU720342).
Fréquence de rééquilibrage de l'Indice	Semestrielle.
Informations complémentaires sur l'Indice	Les détails complémentaires relatifs à l'Indice et à sa performance sont consultables sur : https://www.msci.com/constituents https://www.msci.com/documents/10199/84bd5e54-229a-2c5c-6f5b-7e9450611f8f

Informations sur la valorisation

Valorisation	La Valeur liquidative par Action est calculée conformément aux dispositions stipulées sous la section « **Détermination de la Valeur liquidative** » du Prospectus.
Cours de valorisation utilisés	Dernier cours négocié.
Point de valorisation	22 h 15 (heure irlandaise), chaque Jour ouvrable.

Catégories d'actions

Type de catégorie d'actions	Non couverte en USD	
Nom	State Street SPDR MSCI World Value UCITS ETF	
Politique en matière de dividendes*	Dist	Acc
Devise associée à la catégorie d'actions	USD	
Ticker de l'indice	NU720342	
TFE (pour toute information complémentaire, veuillez vous reporter à la section « **Commissions et frais** » du prospectus)	Jusqu'à 0,25 %	

* Politique en matière de dividendes : « Dist » = Actions de distribution, « Acc » = Actions de capitalisation

Objectif et politique d'investissement

Objectif d'investissement : L'objectif d'investissement du Compartiment consiste à répliquer la performance des actions des marchés développés du monde entier, avec une pondération supérieure des titres dotés de caractéristiques de faible valorisation.

Politique d'investissement : La politique d'investissement du Compartiment consiste à répliquer le plus fidèlement possible la performance de l'Indice (ou de tout autre indice déterminé à la discrétion des Administrateurs pour répliquer substantiellement le même marché que l'Indice), tout en visant à minimiser dans la mesure du possible l'écart de suivi entre la performance du Compartiment et celle de l'Indice.

L'Indice mesure la performance des actions qui affichent une exposition de valeur relativement élevée par rapport au facteur valeur (tel que défini dans la méthodologie de l'Indice) au sein des marchés développés composant l'indice parent, à savoir le MSCI World Index (l'indice parent reflète les sociétés de grande et moyenne capitalisations à travers les différents pays de marchés développés). L'Indice s'efforce également d'éviter les sociétés de qualité inférieure en analysant leurs données comptables fondamentales, parmi lesquelles la rentabilité des capitaux propres, le ratio d'endettement et la variabilité des bénéfices. Les composantes de l'Indice peuvent parfois être rééquilibrées plus souvent que la Fréquence de rééquilibrage si la méthodologie de l'Indice le requiert, y compris par exemple lorsque des opérations d'entreprises telles que des fusions ou acquisitions affectent les composantes de l'Indice.

L'Indice est généralement bien diversifié, mais, du fait du marché qu'il reflète, il peut inclure en fonction de la conjoncture des sous-jacents émis par le même organisme qui sont susceptibles de représenter plus de 10 % de l'Indice. Aux fins de répliquer l'Indice avec précision, le Compartiment utilisera les limites de diversification accrues disponibles au titre de la Règle 71 de la Réglementation OPCVM. Ces limites autorisent le Compartiment à détenir des positions sur des composantes individuelles de l'Indice émises par un même organisme à hauteur de 20 %.

Le Gestionnaire d'investissement et/ou le Gestionnaire d'investissement par délégation investiront pour le compte du Compartiment, selon la stratégie de réplication décrite plus en détail sous la section « **Objectifs et politiques d'investissement – Fonds indiciels** » du Prospectus, essentiellement dans des titres de l'Indice, toujours conformément aux Restrictions d'investissement stipulées dans le Prospectus. Le Gestionnaire d'investissement et/ou le Gestionnaire d'investissement par délégation peuvent également, dans des circonstances exceptionnelles, investir dans des titres qui ne sont pas inclus dans l'Indice mais qu'ils jugent refléter fidèlement les caractéristiques de risque et de distribution des titres de l'Indice. Les titres de capital dans lesquels le Compartiment investit seront principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus, conformément aux limites stipulées dans la Réglementation OPCVM. Les détails relatifs au portefeuille du Compartiment et à la valeur liquidative indicative par action du Compartiment sont disponibles quotidiennement sur le site Internet.

Investissements autorisés

Actions : Les titres dans lesquels le Compartiment investit peuvent inclure des actions, ou des titres liés à des actions tels que les Certificats de dépôt américains (ADR) ou les Certificats de dépôt internationaux (GDR). Les ADR et GDR sont généralement substitués aux actions locales lorsque la détention des actions locales représentées dans l'Indice est impossible ou que son coût est prohibitif.

Autres Fonds/Actifs liquides : Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans d'autres fonds réglementés de type ouvert (y compris des Fonds monétaires) lorsque les objectifs de ces fonds sont conformes à l'objectif du Compartiment et lorsque ces fonds sont agréés dans des États membres de l'EEE, au Royaume-Uni, aux États-Unis, à Jersey, Guernesey, l'Île de Man, et lorsqu'ils satisfont aux dispositions fondamentales de la Réglementation OPCVM. Le Compartiment peut détenir des actifs liquides à titre accessoire tels que des dépôts, conformément à la Réglementation OPCVM.

Dérivés : Le Compartiment peut, aux seules fins de gestion efficace de portefeuille, utiliser des instruments financiers dérivés (« **IFD** »). L'utilisation d'IFD par le Compartiment sera limitée aux contrats à terme standardisés et aux contrats de change à terme (dont des contrats de change à terme non livrables), ainsi qu'aux bons de souscription. La gestion efficace de portefeuille suppose des décisions d'investissement impliquant des transactions souscrites dans l'un ou plusieurs des objectifs spécifiques suivants : réduire les risques ; réduire les coûts ; générer une augmentation du capital ou du revenu pour le Compartiment avec un niveau de risque adéquat, en tenant compte du profil de risque du Compartiment ; ou minimiser l'écart de suivi, c'est-à-dire le risque que le rendement du Compartiment diffère de celui de l'Indice. Les IFD sont décrits à la section « **Objectifs et politiques d'investissement – Utilisation des Instruments financiers dérivés** » du Prospectus.

Prêt de titres, Contrats de mise en pension et Contrats de prise en pension

Les investisseurs sont informés que la Société peut souscrire du prêt de titres pour le compte du Compartiment lorsque le Gestionnaire d'investissement et/ou le Gestionnaire d'investissement par délégation l'estiment nécessaire et conformément aux dispositions stipulées sous la section « Objectifs et politiques d'investissement – Utilisation de Contrats de mise/prise en pension/Contrats de prêt de titres » du Prospectus. Les investisseurs sont invités à lire l'avertissement intitulé « Risque associé au prêt de titres » sous la section « Informations relatives aux risques » du Prospectus à cet égard. L'exposition maximum du Compartiment au prêt de titres ne dépassera pas 40 % de sa Valeur liquidative. Les niveaux de prêt seront influencés par des facteurs de marché et, sous réserve du maximum susmentionné, ne peuvent être prévus avec certitude. Les montants de prêt passés ne constituent pas une indication fiable des niveaux futurs. Le Compartiment ne prévoit pas de souscrire de contrats de mise en pension ni de contrats de prise en pension de titres.

La Société a nommé State Street Bank and Trust Company, une banque constituée sous le régime du droit du Massachusetts dont le siège social est sis One Congress Street, Boston, Massachusetts, 02114-2016, États-Unis, et agissant aux fins du contrat de prêt de titres par l'intermédiaire de sa succursale de Londres (immatriculée en Angleterre sous le numéro BR002088), sise 20 Churchill Place, London E14 5HJ, Angleterre, en qualité d'agent de

prêt de titres de la Société en vertu d'un contrat de prêt de titres entre la Société, State Street Bank and Trust Company et le Dépositaire, daté du 27 octobre 2023 (un « Contrat de prêt de titres »). Ce Contrat de prêt de titres désigne State Street Bank and Trust Company par l'intermédiaire de sa succursale de Londres pour gérer les activités de prêt de titres du Compartiment et prévoit que State Street Bank and Trust Company, par l'intermédiaire de sa succursale de Londres, perçoive une commission aux taux commerciaux normaux pour couvrir l'ensemble des honoraires et coûts rattachés à la prestation de ce service. Les revenus générés par le prêt de titres, nets des coûts opérationnels directs et indirects (dont la commission versée à State Street Bank and Trust Company par l'intermédiaire de sa succursale de Londres), seront restitués au Compartiment. Tous les détails financiers concernant les revenus encaissés ainsi que les honoraires et coûts opérationnels directs et indirects encourus dans le cadre du prêt de titres pour le Compartiment, dont les commissions versées ou dues à State Street Bank and Trust Company par l'intermédiaire de sa succursale de Londres seront inclus dans les états financiers annuels.

Veuillez noter que si les Administrateurs choisissaient par la suite de modifier la politique de prêt de titres de la Société, les Actionnaires en seront dûment informés par notification et le présent Supplément sera actualisé en conséquence.

Risques d'investissement

Investir dans le Compartiment implique un certain degré de risque. Les investisseurs sont invités à consulter la section du Prospectus intitulée « **Informations relatives aux risques** ». Par ailleurs, les risques suivants concernent particulièrement le Compartiment.

Risque indiciel : Le rendement du Compartiment peut ne pas correspondre au rendement de l'Indice. Il est actuellement prévu que le Compartiment répliquera l'Indice avec une possible variation annuelle à hauteur de 1 % dans des conditions de marché normales. La capacité du Compartiment à répliquer l'Indice sera affectée par les charges du Compartiment, par le volume de trésorerie et d'équivalents de trésorerie détenus dans son portefeuille, et par la fréquence et le calendrier des acquisitions et des ventes d'intérêts dans le Compartiment. Le Gestionnaire d'investissement et/ou le Gestionnaire d'investissement par délégation peuvent tenter de répliquer le rendement de l'Indice en investissant dans un sous-ensemble de titres inclus dans l'Indice, ou dans certains titres qui ne sont pas inclus dans l'Indice, ce qui peut augmenter le risque de divergence entre le rendement du Compartiment et celui de l'Indice.

Risque de liquidité et Risque de liquidité lié aux ETF : L'absence d'un marché actif ou les restrictions de revente peuvent limiter la capacité du Compartiment à vendre un titre à un moment ou cours avantageux, voire rendre la vente du titre complètement impossible. Des titres illiquides peuvent être négociés avec une décote par rapport à des investissements comparables plus liquides et être soumis à de fortes fluctuations en valeur de marché. L'illiquidité des participations du Compartiment peut limiter sa capacité à obtenir du numéraire pour effectuer les rachats au moment opportun. Lorsque le Compartiment investit dans des titres illiquides ou que les volumes négociés ne sont pas importants, les écarts entre l'offre et la demande peuvent s'accroître et le Compartiment peut se retrouver exposé à une augmentation du risque de valorisation et à une réduction de sa capacité à négocier. Les Actions du Compartiment peuvent aussi s'échanger à des cours différant substantiellement de la dernière VL disponible.

Risque associé aux actions de valeur : Le prix des actions de valeur peut décliner ou ne jamais atteindre entièrement la valeur de marché attendue. Les actions de valeur peuvent réaliser une performance inférieure à celle des autres grandes catégories de style (et au marché boursier dans son ensemble), sur toute période, et peuvent gagner aussi bien que perdre la faveur des investisseurs, parfois rapidement, au gré des changements qui surviennent sur les marchés, des circonstances économiques et de divers autres facteurs. Par conséquent, pendant les périodes où le Compartiment détient des investissements significatifs en actions de valeur, il peut sous-performer d'autres portefeuilles d'investissement qui investissent de manière plus large ou qui préfèrent des styles d'investissement différents.

Risque associé aux produits et instruments dérivés : Le Compartiment peut utiliser des IFD à des fins de gestion efficace de portefeuille, comme stipulé au paragraphe « Instruments dérivés » de la section relative aux Investissements autorisés ci-dessus. L'utilisation d'IFD par le Compartiment implique des risques différents, voire plus élevés, par rapport à ceux associés aux investissements directs dans des titres.

Intégration du Risque de durabilité : Le Risque de durabilité n'a pas été intégré dans le processus d'investissement du Compartiment. Toute détérioration du profil financier d'un investissement sous-jacent affecté par un Risque de durabilité peut avoir une incidence négative correspondante sur la Valeur liquidative et/ou la performance du Compartiment qui procéde à l'investissement. Lorsqu'un événement lié au Risque de durabilité se produit, ce Compartiment peut être davantage touché qu'un Compartiment équivalent qui intègre le Risque de durabilité. Les actionnaires doivent se référer à la section « **Stratégies indicielles et intégration de la durabilité** » du Prospectus pour plus d'informations.

Profil de l'investisseur

Les investisseurs types du Compartiment sont généralement des investisseurs institutionnels, intermédiaires et particuliers, désireux de prendre une exposition moyenne ou longue à la performance des entreprises mondiales, et prêts à accepter les risques associés aux investissements de ce type ainsi que la forte volatilité prévisionnelle du Compartiment.

Souscription, rachats et conversions

Les investisseurs peuvent souscrire ou racheter les Actions du Compartiment chaque Jour de négociation à la VL de négociation assortie d'une provision adéquate pour Droits et charges et conformément aux dispositions stipulées à la section **« Informations sur l'achat et la vente »** du Prospectus.

Concernant les souscriptions, la contrepartie doit être reçue à la Date limite de règlement applicable sous forme d'espèces. Pour les rachats, une demande de rachat écrite signée par l'Actionnaire doit être réceptionnée par l'Agent administratif avant l'Échéance de négociation au Jour de négociation concerné. Les Actionnaires ne sont pas autorisés à effectuer des transactions en nature.

Les Actionnaires sont invités à consulter les conditions indiquées sous la section **« Informations sur l'achat et la vente »** du Prospectus pour toute information sur les conversions d'Actions.

Période d'offre initiale

Les Actions des Catégories d'actions suivantes du Compartiment seront émises à la VL de négociation :

State Street SPDR MSCI World Value UCITS ETF (Acc)

Les Actions du Compartiment qui ne sont pas lancées à la date du présent Supplément seront disponibles de 9 h (heure irlandaise) le 20 février 2026 à 15 h (heure irlandaise) le 19 août 2026, ou toute autre date antérieure ou postérieure déterminée à la discrétion des Administrateurs et notifiée à la Banque centrale (la « Période d'offre initiale »). Le prix d'offre initial sera d'environ 20 USD, majoré d'une provision adéquate pour Droits et charges, ou de tout autre montant déterminé par le Gestionnaire d'investissement et/ou le Gestionnaire d'investissement par délégation et communiqué aux investisseurs avant l'investissement. Après clôture de la Période d'offre initiale, les Actions seront émises à la VL de négociation.

CE COMPARTIMENT NE SAURAIT ÊTRE FINANCÉ, APPROUVÉ, VENDU OU PROMU PAR MSCI INC. (« MSCI »), SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES, SES FOURNISSEURS D'INFORMATIONS OU TOUTE AUTRE TIERCE PARTIE PARTICIPANT OU LIÉE À LA COMPILATION, AU CALCUL OU À LA CRÉATION DE TOUT INDICE MSCI (COLLECTIVEMENT, LES « PARTIES MSCI »). LES INDICES MSCI SONT LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DE MSCI. MSCI ET LES NOMS DES INDICES MSCI SONT UNE OU DES MARQUES DE SERVICE DE MSCI OU DE SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES ET ONT ÉTÉ CONCÉDÉES SOUS LICENCE POUR ÊTRE UTILISÉES À DES FINS SPÉCIFIQUES PAR STATE STREET GLOBAL ADVISORS. LES PARTIES MSCI NE SAURAIENT FAIRE VALOIR OU GARANTIR, DE MANIÈRE EXPRESSE OU IMPLICITE, À L'ÉMETTEUR OU AUX PROPRIÉTAIRES DU COMPARTIMENT, OU À QUELQUE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ, L'OPPORTUNITÉ D'INVESTIR DANS LES COMPARTIMENTS EN GÉNÉRAL OU DANS CE COMPARTIMENT EN PARTICULIER, OU LA CAPACITÉ DE TOUT INDICE MSCI À RÉPLIQUER LA PERFORMANCE DU MARCHÉ BOURSIER CORRESPONDANT. MSCI OU SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES SONT LES DONNEURS DE LICENCE DE CERTAINES MARQUES DE COMMERCE, MARQUES DE SERVICE ET DÉNOMINATIONS COMMERCIALES AINSI QUE DES INDICES MSCI, LESQUELS SONT DÉTERMINÉS, COMPOSÉS ET CALCULÉS PAR MSCI SANS PRISE EN CONSIDÉRATION DE CE COMPARTIMENT, DE L'ÉMETTEUR OU DES PROPRIÉTAIRES DE CE COMPARTIMENT OU DE TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ. LES PARTIES MSCI NE SAURAIENT AVOIR QUELQUE OBLIGATION DE PRENDRE EN CONSIDÉRATION LES BESOINS DE L'ÉMETTEUR OU DES PROPRIÉTAIRES DE CE COMPARTIMENT, OU DE TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ, POUR DÉTERMINER, COMPOSER OU CALCULER LES INDICES MSCI. LES PARTIES MSCI NE SAURAIENT ÊTRE RESPONSABLES DE, NI AVOIR PARTICIPÉ À LA DÉTERMINATION DU CALENDRIER, DES COURS OU DES QUANTITÉS À ÉMETTRE DE CE COMPARTIMENT OU À LA DÉTERMINATION OU AU CALCUL DE L'ÉQUATION SUR LA BASE DE LAQUELLE OU EN CONSIDÉRATION DE LAQUELLE CE COMPARTIMENT EST RACHETABLE. DE PLUS, LES PARTIES MSCI NE SAURAIENT ÊTRE TENUES DE QUELQUE OBLIGATION OU RESPONSABILITÉ QUE CE SOIT ENVERS L'ÉMETTEUR OU LES PROPRIÉTAIRES DE CE COMPARTIMENT, OU QUELQUE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ, CONCERNANT L'ADMINISTRATION, LA COMMERCIALISATION OU L'OFFRE DE CE COMPARTIMENT.

BIEN QUE LES INFORMATIONS INTÉGRÉES OU UTILISÉES POUR LE CALCUL DES INDICES MSCI SOIENT FOURNIES PAR DES SOURCES JUGÉES FIABLES PAR MSCI, LES PARTIES MSCI NE SAURAIENT CERTIFIER OU GARANTIR L'ORIGINALITÉ, L'EXACTITUDE ET/OU L'EXHAUSTIVITÉ DES INDICES MSCI OU DES DONNÉES Y INCLUSES. LES PARTIES MSCI NE SAURAIENT GARANTIR, DE MANIÈRE EXPRESSE OU IMPLICITE, LES RÉSULTATS À OBTENIR PAR L'ÉMETTEUR DU COMPARTIMENT, LES PROPRIÉTAIRES DU COMPARTIMENT OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ, DE L'UTILISATION DES INDICES MSCI OU DES DONNÉES Y INCLUSES. LES PARTIES MSCI NE SAURAIENT ÊTRE TENUES RESPONSABLES EN CAS D'ERREURS, D'OMISSIONS OU D'INTERRUPTIONS EU ÉGARD AUX INDICES MSCI OU AUX DONNÉES INCLUSES DANS CES DERNIERS. EN OUTRE, LES PARTIES MSCI NE SAURAIENT GARANTIR, DE QUELQUE MANIÈRE EXPRESSE OU IMPLICITE, ET DÉCLINENT EXPRESSÉMENT PAR LA PRÉSENTE TOUTE GARANTIE DE POTENTIEL COMMERCIAL ET DE PERTINENCE POUR UN USAGE PARTICULIER, EU ÉGARD À CHACUN DES INDICES MSCI ET DES DONNÉES Y INCLUSES. SANS LIMITER LA PORTÉE DE CE QUI PRÉCÈDE, LES PARTIES MSCI NE SAURAIENT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUES RESPONSABLES DE DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, SPÉCIAUX, PUNITIFS, CONSÉCUTIFS OU AUTRES (Y INCLUS TOUTES PERTES DE PROFITS), QUAND BIEN MÊME ELLES AURAIENT EU CONNAISSANCE DE L'ÉVENTUALITÉ DESDITS DOMMAGES.

À la date du Supplément, le Compartiment utilise (au sens du Règlement sur les indices de référence) l'indice de référence MSCI Limited suivant :

MSCI World Value Exposure Select Index.

À la date du Supplément, aucune entité de MSCI Limited n'est inscrite dans le registre AEMF visé à l'Article 36 du Règlement sur les indices de référence. MSCI Limited est et demeure autorisé en tant qu'administrateur d'indices de référence britannique réglementé par la Financial Conduct Authority au Royaume-Uni (« FCA ») (et figure au registre des services financiers de la FCA). Cependant, elle sera considérée comme un administrateur britannique d'un « pays tiers » vis-à-vis de l'UE et ne figurera pas au Registre d'indices de l'AEMF, visé à l'article 36 du Règlement sur les indices de référence, à moins que l'UE n'accorde une décision d'« équivalence » pour le Royaume-Uni ou que MSCI se voit accorder l'« aval » ou la « reconnaissance ».

« SPDR® » est une marque de commerce déposée de Standard & Poor's Financial Services LLC (« S&P »), concédée sous licence d'utilisation à State Street Corporation. Aucun des produits financiers offerts par State Street Corporation ou ses sociétés affiliées n'est financé, approuvé, vendu ou promu par S&P ou ses sociétés affiliées, et S&P et ses sociétés affiliées ne sauraient faire valoir, garantir ou conditionner une quelconque opportunité d'acheter, de vendre ou de détenir des actions/parts dans ces produits. Standard & Poor's®, S&P®, SPDR® et S&P 500® sont des marques de commerce déposées de Standard & Poor's Financial Services LLC et font l'objet d'une licence d'utilisation concédée à State Street Corporation.